



Communiqué

Eau

Les produits chimiques PFAS (per- et polyfluoroalkylés): point de situation n° 1 - Les valeurs analysées dans l'eau potable lausannoise sont largement inférieures aux normes suisses actuelles

Depuis le début des années 1970 environ, les PFAS, un groupe de plusieurs milliers de produits chimiques synthétiques et persistants, sont largement utilisés dans la production de textiles, d'électronique, de mousses extinctrices, de farts, etc. Formées de fluor et de carbone, elles sont extrêmement stables thermiquement et chimiquement. Les PFAS sont difficilement biodégradables, ce qui conduit à leur accumulation dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire, d'où le nom de «produits chimiques éternels».

Selon une étude citée par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), sur la base des études disponibles chez l'animal et chez l'homme, les effets sur le système immunitaire ont été considérés comme les plus critiques pour l'évaluation des risques pour la santé ([Substances per- et polyfluoroalkylées \(PFAS\) \(admin.ch\)](#)).

Les valeurs analysées de l'eau consommée par la population de la région lausannoise sont largement en-dessous des normes suisses actuelles.

En Suisse, selon l'Ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), seules 3 PFAS font l'objet d'une valeur limite : PFOS: norme = 300 ng/ L, PFOA: norme = 500 ng/ L, PFH_xS: norme = 300 ng/ L. Ces valeurs devraient être réexaminées sur la base de la nouvelle évaluation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), équivalent de l'OSAV en Suisse.

D'après l'étude pilote concernant les résidus de composés perfluorés (PFC, autre nom des PFAS en Suisse) réalisée par l'Observation nationale des eaux souterraines NAQUA en 2007 et 2008, ces substances ont été détectées avant tout aux stations de mesure situées près des rivières, à des concentrations inférieures à 100 ng/L.

En novembre 2012, le laboratoire du Service de l'eau a mené une 1^{ère} analyse dans ce domaine pour les eaux de surface des lacs Léman et de Bret (eaux brutes et eau traitée au départ de l'usine), ainsi que pour les eaux souterraines. Ces analyses ont montré que la présence de PFOS et PFOA était inférieure à la limite de quantification de la méthode analytique.

En novembre 2013, le Service de l'eau a élargi ses analyses, passant de 2 substances aux 20 les plus préoccupantes selon l'EFSA. Les concentrations mesurées de ces substances sont inférieures à 10 ng/L dans les lacs Léman et de Bret, et non décelées dans ses principales ressources d'eau souterraines (Pays-d'Enhaut, Pont-de-Pierre, Thierrens et Prévondavaux).

Les résultats de l'analyse de l'ensemble des réservoirs en 2018 ont indiqué que sur 13 réservoirs analysés, 7 étaient en-dessous de la limite de quantification. Pour 6 autres réservoirs, une présence était détectée mais à des niveaux extrêmement bas, soit max 5 ng/L pour la somme des 20 substances pertinentes de cette famille.

Les derniers résultats pour les échantillons prélevés au courant du mois de septembre 2022, confirment les teneurs mesurées en 2013 et en 2018.

Selon l'étude du Service de l'eau présentée en février 2023, le chlorothalonil et ses métabolites sont adsorbés par le charbon actif et peuvent aussi être éliminés par filtration membranaire. Ces mêmes techniques permettent aussi de diminuer la présence des PFAS. Prévues à l'usine



de St-Sulpice II, elles constitueront donc une bonne barrière et permettront à l'avenir de réduire les concentrations détectées dans le Léman.

Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, «le Service de l'eau de la Ville de Lausanne via son laboratoire continuera à traquer ces substances». Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau, l'assure: «l'eau distribuée est d'excellente qualité et peut être consommée en toute confiance».

Sur le même sujet, le centre de formation des sapeurs-pompiers de La Rama, est aussi concerné par la pollution des PFAS. En effet, celles-ci étaient largement utilisées dans les émulseurs permettant la création de mousses d'extinction (anti-incendie). Les mousses concernées ont été abandonnées dans tout le canton de Vaud en 2011. Des études sont actuellement menées avec un bureau spécialisé et l'appui de la Direction générale de l'environnement (DGE) afin de connaître l'ampleur de la pollution et les conséquences pour l'environnement.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. 079 964 27 39**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau, tél. +41 79 444 03 23**

Lausanne, le 6 mars 2023